

Fiche Métier : TECHNICIEN SON D'ENREGISTREMENT

1. Intitulé du métier

Technicien son d'enregistrement

Autres appellations :

- ingénieur du son (studio),
- technicien d'enregistrement,
- recording engineer.

2. Code(s) ROME

[L1508](#) - Prise de son et sonorisation

3. Définition du poste

Le Technicien son d'enregistrement est responsable de la captation et de l'enregistrement du son en studio. Il configure les équipements, place les micros, règle les niveaux et supervise la session d'enregistrement pour garantir une qualité audio optimale. Il intervient aussi bien sur des projets musicaux que sur des productions de voix, de doublage ou de sound design.

4. Missions principales

- **Préparation de la session** : Configuration du studio, placement des micros, câblage et réglages de la console et de la DAW avant chaque séance d'enregistrement.
- **Captation en studio** : Supervision et réalisation de l'enregistrement des instruments, des voix ou des effets sonores en garantissant la qualité technique des prises.
- **Monitoring** : Gestion du retour casque pour les musiciens et les artistes afin de leur offrir des conditions d'écoute optimales pendant l'enregistrement.
- **Prémixage** : Réalisation d'un premier équilibrage des pistes enregistrées pour faciliter le travail ultérieur du mixeur.
- **Archivage** : Organisation, nommage et sauvegarde rigoureuse des sessions et des fichiers audio issus des enregistrements.

5. Compétences requises

- **Techniques** : Maîtrise des consoles analogiques et numériques, des interfaces audio, des DAW (Pro Tools, Logic, Nuendo) et des chaînes de traitement en studio.
- **Acoustiques** : Connaissance des principes d'acoustique de studio pour optimiser le placement des micros et la gestion des réflexions sonores.
- **Auditives** : Oreille fine pour identifier les défauts d'enregistrement, les saturations et les bruits parasites en temps réel.
- **Relationnelles** : Aptitude à mettre les artistes à l'aise en session et à communiquer efficacement avec le réalisateur artistique ou le producteur.
- **Organisationnelles** : Rigueur dans la gestion des sessions, des nommages et des sauvegardes pour sécuriser le travail produit.

6. Conditions de travail

- **Environnement** : Studio d'enregistrement professionnel, avec des espaces de jeu (live room) et une régie (control room) séparés par une vitre insonorisée.
- **Horaires** : Variables et souvent décalés, les sessions d'enregistrement se déroulant fréquemment en soirée ou le week-end selon les disponibilités des artistes.
- **Déplacements** : Généralement limités au studio, sauf pour des sessions d'enregistrement en décors naturels ou dans des lieux atypiques.
- **Posture** : Travail en position assise prolongée en régie, avec une vigilance auditive constante sur l'ensemble de la session.

7. Formation et parcours professionnel

- **Niveau requis** : Bac+2 à Bac+3 en son, audiovisuel ou production musicale (BTS Audiovisuel, Bachelor Technicien son, DUT MMI).
- **Expérience** : Des stages en studio et une pratique régulière des outils d'enregistrement sont indispensables pour accéder au poste.
- **Évolution** : Vers des postes de mixeur, de réalisateur artistique ou de directeur technique de studio.

8. Perspectives et tendances du métier

- **Enregistrement immersif** : Développement des techniques d'enregistrement binaural et spatial pour les formats audio 3D (Atmos, 360 Audio).
- **Home studio et production délocalisée** : Généralisation des enregistrements à distance via des plateformes de session virtuelle (Source-Connect, Cleanfeed), modifiant les pratiques du studio traditionnel.
- **Hybridation des rôles** : Les techniciens son d'enregistrement sont de plus en plus amenés à assurer également le prémixage, voire le mixage final sur certaines productions.
- **Demandes du marché** : Soutenues par la production musicale indépendante, le doublage, les jeux vidéo et la création de contenus audio pour plateformes numériques.

9. Rémunération

- **Variable** : Selon le type de studio (indépendant, major, home studio professionnel), le statut et l'expérience.
- **Estimation** : Entre 20 000 € et 26 000 € brut annuel en début de carrière, avec une progression liée à la réputation du studio et à l'expérience accumulée.

10. Conclusion

Le Technicien son d'enregistrement est le gardien de la qualité sonore à la source. Son rôle, à la fois technique et humain, conditionne la réussite de chaque session et la valeur des enregistrements produits. Dans un secteur musical et audiovisuel en constante mutation, ce métier offre des perspectives variées et une évolution possible vers les responsabilités artistiques les plus élevées.